



GUIDE DIDACTIQUE DU PLAN COMPTABLE DE L'ETAT – CEMAC

TOME 2

RELATIF AUX FONCTIONNEMENT DES COMPTES DIVISIONNAIRES

Directive n° 03/11-UEAC-195-CM-22 relative au plan comptable de l'État

PREFACE

En vue de moderniser et de renforcer l'efficacité, la sécurité et la transparence du système de gestion des finances publiques (GFP) dans les six pays de la CEMAC et de faciliter la coordination régionale, la surveillance multilatérale et l'accélération de la convergence des économies de la région, la Commission de la CEMAC a procédé à la révision des cinq (5) directives de 2008¹ encadrant la gestion des finances publiques. Les travaux engagés ont abouti à l'élaboration de six directives dont une relative au code de transparence de bonne gouvernance dans la GFP. Les nouvelles directives ont la particularité d'introduire de nouveaux instruments dans la GFP. Elles ont été approuvées par le Conseil des Ministres de la CEMAC et signés à Brazzaville le 19 décembre 2011.

Pour accompagner la mise en œuvre méthodique des nouvelles directives par les Etats membres, la CEMAC a mis en place un plan d'actions comportant sept programmes² avec les objectifs spécifiques, à savoir :

Programme 1 : Relecture des directives Objectif 1: Adopter des directives améliorées, cohérentes, réalistes et en ligne avec les normes internationales
Programme 2 : Dissémination des directives adoptées Objectif 2: Rechercher le soutien interne et externe à travers une information des acteurs, du public et de la société civile
Programme 3 : Renforcement des capacités des acteurs Objectif 3 : Assurer une meilleure appropriation des nouveaux paradigmes de gestion induit par le directives
Programme 4 : Traduction des directives dans les droits nationaux Objectif 4: Rendre les directives applicables dans les EM
Programme 5 : Suivi/Evaluation de la relecture des directives et de leur mise en œuvre: Objectif 5: Assurer la relecture et la mise en œuvre satisfaisante des directives conformément au plan d'actions
Programme 6 : Mise à niveau les Systèmes d'information Objectif 6: Automatiser le nouveau système gestion des finances publiques
Programme 7 : Mise en œuvre des réformes dans les EM Objectif 7: Faciliter la mise en œuvre des réformes induites par les directives

Avant la transposition des nouvelles directives en droit national par les Etat membres, la CEMAC a envisagé d'assurer une large information du public à savoir : les médias, les parlementaires, les

¹ Directive n° 01/08-UEAC-190-CM-17 relative aux Lois des finances dans les pays membres de la CEMAC ; Directiven° 02/08-UEAC-190-CM-17 portant Règlement général sur la comptabilité publique ; Directive n° 03/08-UEAC-190-CM-17 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat ; Directive n° 04/08-UEAC-190-CM-17 relative aux Opérations financières de l'Etat; Directive n° 05/08-UEAC-190-CM-17 relative au Plan comptable de l'Etat en zone CEMAC (PCE/CEMAC).

² Un programme est un ensemble d'actions cohérentes visant à atteindre des objectifs précis fixés.

universitaires, la société civile et les acteurs de la GFP y compris les ministères sectoriels. A cet effet, il est prévu à travers le programme 2 « Dissémination des directives adoptées », l'élaboration de deux principaux outils, savoir : des supports de communication et des guides didactiques relatifs aux nouvelles directives.

La rédaction du présent guide s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'une des principales activités de ce programme.

IN TRODUCTION

Le volume 2 du guide d'application de la directive n° 03/11-UEAC-195-CM-22 relatif au plan comptable de l'État (PCE-CEMAC) présente le fonctionnement des comptes divisionnaires de la nomenclature comptable de l'État.

Il décrit pour chaque catégorie de comptes, les principales opérations inscrites au débit, au crédit et le sens du solde.

Le présent guide complète le tome 1 qui traite du cadre conceptuel et des normes comptables qui encadrent la tenue de la comptabilité générale de l'Etat en zone CEMAC.

Il est élaboré pour aider les comptables publics à bien comprendre et assimiler les principes de fonctionnement des comptes divisionnaires du nouveau plan comptable de l'État. En effet, même pour ceux qui ont la pratique de la comptabilité de l'État, les seuls textes réglementaires de la comptabilité publique, la liste des comptes et les tracés des états financiers peuvent ne pas suffire pour tenir une comptabilité de qualité.

Pour permettre aux praticiens, de comprendre les innovations introduites par la nouvelle directive relative au plan comptable de l'État, il fallait à cette directive ajouter une dimension didactique. Le tome 2 du guide didactique du PCE CEMAC relatif au fonctionnement des comptes divisionnaires est structuré de la façon suivante :

Pour chaque catégorie de comptes du plan comptable de l'État, il présente les caractéristiques du premier compte divisionnaire, à savoir :

- le numéro et l'intitulé du compte,
- les principales opérations enregistrées au débit ;
- les principales opérations enregistrées au crédit ;
- l'énumération à titre indicatif des pièces justificatives des opérations ;
- le sens du solde.

La finalité du guide réside dans le fait qu'il peut aider les cadres de conception à mieux comprendre et analyser le sens des données inscrites dans les comptes, en vue de mieux « penser » ce qui doit être fait.

« Dans le cas où certains éléments du présent guide didactique induiraient des interprétations diverses, il convient de se référer aux dispositions de la directive, qui restent prédominantes sous réserve des errata.»

Sommaire – Liste des comptes

INTRODUCTION	4
COMPTE N° 101	7
COMPTE N° 102	9
COMPTE N° 103	10
COMPTE N° 104	13
COMPTE N° 105	14
COMPTE N° 106	15
COMPTE N° 108	16
COMPTE N° 111	17
COMPTE N° 121	18
COMPTE N° 141	19
COMPTE N° 151	20
COMPTE N° 161	21
COMPTE N° 171	22
COMPTE N° 181	23
COMPTE N° 191	24
COMPTE N° 211	25
COMPTE N° 221	26
COMPTE N° 231	27
COMPTE N° 241	28
COMPTE N° 251	29
COMPTE N° 261	30
COMPTE N° 271	31
COMPTE N° 272	32
COMPTE N° 281	33
COMPTE N° 291	34
COMPTE N° 311	35
COMPTE N° 321	37
COMPTE N° 331	39
COMPTE N° 341	41
COMPTE N° 342	42
COMPTE N° 351	43
COMPTE N° 361	45
COMPTE N° 362	46
COMPTE N° 381	47
COMPTE N° 390	48
COMPTE N° 391	49
COMPTE N° 401	50
COMPTE N° 402	51
COMPTE N° 403	52
COMPTE N° 404	53
COMPTE N° 408	54
COMPTE N° 409	55
COMPTE N° 411	56
COMPTE N° 412	57
COMPTE N° 416	58
COMPTE N° 418	59
COMPTE N° 419	60
COMPTE N° 421	61
COMPTE N° 431	63
COMPTE N° 436	64

COMPTE N° 438	65
COMPTE N° 461	70
COMPTE N° 466	71
COMPTE N° 470	72
COMPTE N° 474	73
COMPTE N° 475	74
COMPTE N° 479	75
COMPTE N° 481	76
COMPTE N° 482	77
COMPTE N° 483	78
COMPTE N° 485	79
COMPTE N° 486	80
COMPTE N° 487	81
COMPTE N° 490	82
COMPTE N° 491	83
COMPTE N° 493	84
COMPTE N° 501	85
COMPTE N° 511	86
COMPTE N° 512	87
COMPTE N° 531	88
COMPTE N° 581	89
COMPTE N° 601	90
COMPTE N° 603	91
COMPTE N° 611	92
COMPTE N° 621	93
COMPTE N° 632	94
COMPTE N° 641	95
COMPTE N° 651	96
COMPTE N° 652	97
COMPTE N° 654	98
COMPTE N° 656	99
COMPTE N° 661	100
COMPTE N° 671	101
COMPTE N° 671	102
671. X	102
COMPTE N° 676	103
COMPTE N° 681	104
COMPTE N° 691	105
COMPTE N° 696	106
COMPTE N° 701	107
COMPTE N° 703	108
COMPTE N° 711	109
COMPTE N° 721	110
COMPTE N° 731	111
COMPTE N° 741	112
COMPTE N° 752	113
COMPTE N° 754	114
COMPTE N° 771	115
COMPTE N° 781	116
COMPTE N° 791	117
COMPTE N° 796	118
COMPTE N° 801	119
COMPTE N° 805	120

COMPTE N° 101	COMPTES D'INTEGRATION DES IMMOBILISATIONS	
101. X ³		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant de l'annuité d'amortissement de l'actif incorporel, par le crédit: ⇒ du compte 281 «amortissements des immobilisations incorporelles». - du montant des écarts de réévaluation négatifs, par le crédit : ⇒ du compte 1051 « Ecart de réévaluation sur les immobilisations incorporelles ». - lors de la constitution de provisions pour dépréciation, par le crédit : ⇒ du compte 291 «Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles».		- du montant des immobilisations incorporelles à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{ER} janvier de l'année de patrimonialisation, par le débit : ⇒ des comptes 21 «Immobilisations incorporelles». - du montant des écarts de réévaluation positifs, par le débit : ⇒ du compte 1051 « Ecart de réévaluation sur les immobilisations incorporelles ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
Tableau des amortissements ; Etat de réévaluation des biens, réalisé par le Service des Domaines ou les Evaluateurs désignés ; Etat des provisions pour dépréciation.		Etat d'évaluation des immobilisations incorporelles. Etat de réévaluation des biens, réalisé par le Service des Domaines ou les Evaluateurs désignés.
COMMENTAIRES		
• Ce compte est mis en œuvre à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier de l'année d'intégration. Les immobilisations, objet d'intégration, subissent un amortissement d'ordre jusqu'à la fin de leur durée probable d'utilisation ; - du changement de méthodes comptables ; - de la réévaluation des biens incorporels. - • Service habilité :		

³ La mention X à la fin du compte divisionnaire signifie qu'on peut indiquer le compte de base imputable auquel s'appliquent les commentaires contenus dans le guide.

- Sens du solde : débiteur ou créditeur.

Les annuités d'amortissement des immobilisations réintégrées ne participent pas à la détermination du résultat de l'exercice parce qu'il est difficile de déterminer la date de leur existence qui remonte souvent très loin que l'existence de l'Etat, lui-même.

Leur intégration au bilan de l'Etat permet de connaître leur existence, afin de les suivre pour mieux les gérer.

La constitution des amortissements des immobilisations intégrées passe par l'utilisation du compte 101 qui, à terme sera soldé à l'aide du compte 28 « amortissements » et/ou 29 « provisions pour dépréciation » des immobilisations intégrées.

Si la réévaluation des immobilisations intégrées, a lieu après l'amortissement complet de la valeur d'intégration, le montant de la réévaluation est porté au débit du compte d'immobilisation concerné. L'annuité du montant de la réévaluation participe, dans ce cas, à la détermination du résultat de l'exercice.

COMPTE N° 102	COMPTES D'INTEGRATION DES AUTRES ACTIFS	
102. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des stocks de marchandises, de matières premières, des autres approvisionnements et produits, objet d'intégration, et sorties du magasin pour la consommation par le crédit : ⇒ des comptes 781 « transfert de charges-achats de biens » ou 782 « transferts de charges- achats de services » - par imputation directe, à la fin du 1^{er} exercice après intégration des autres actifs, du montant de la valeur d'intégration des autres actifs de l'Etat, à l'exception des stocks, par le crédit : ⇒ du compte 111 « Report à nouveau – résultat de l'exercice reporté – budget général.		- du montant des autres actifs autres que les immobilisations, les créances de l'actif circulant et de la trésorerie à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{ER} janvier de l'année de patrimonialisation, par le débit : ⇒ des comptes des classes 3. - du montant de la valeur des actifs, à l'exception des stocks, par le débit : ⇒ des comptes de la classe 4 « créances de l'actif circulant », créances de l'actif circulant, et des comptes de la classe 5 « trésorerie active ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- Etats d'inventaire des autres actifs intégrés.		- Etats d'inventaire des autres actifs intégrés
COMMENTAIRES		
• Ce compte est mis en œuvre à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier de l'année d'intégration. Il est soldé si les stocks intégrés sont entièrement consommés et après imputation directe de la valeur des créances de l'actif circulant de la trésorerie active au compte de report nouveau. - Les autres actifs intégrés sont ceux qui concernent la trésorerie active et les créances liquides. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou créateur.		

COMPTE N° 103	COMPTES DE CONTREPARTIE D'ACTIFS (cas où les biens immobiliers sont mis à la disposition de l'Etat)	
103. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant de l'annuité d'amortissement de l'actif corporel, par le crédit: du compte 28 «amortissements». - du montant de l'écart de réévaluation négatif, par le crédit : ⇒ du compte 1052 «Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles». - lors de la constitution de provisions pour dépréciation, le crédit : ⇒ du compte 29 «Provisions pour dépréciation».		- du montant des immobilisations corporelles mises à la disposition de l'Etat, par le débit : ⇒ des comptes d'immobilisations de la classe 2. - du montant de l'écart de réévaluation positif, par le débit : ⇒ du compte 1052 «Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- Tableau des amortissements ; - Etat de réévaluation des immobilisations mises à la disposition de l'Etat à l'occasion de la constitution du 1^{er} bilan d'ouverture, réalisé par le Service des Domaines ou les Evaluateurs désignés - Etat des provisions pour dépréciation.		- Etat d'évaluation des immobilisations mises à la disposition de l'Etat à l'occasion de la constitution du 1^{er} bilan d'ouverture; - Etat de réévaluation des immobilisations mises à la disposition de l'Etat à l'occasion de la constitution du 1^{er} bilan d'ouverture, réalisé par le Service des Domaines ou les Evaluateurs désignés.
COMMENTAIRES		
• Ce compte est mis en œuvre à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier de l'année d'intégration. Les immobilisations mises à la disposition de l'Etat, objet d'intégration, subissent un amortissement d'ordre jusqu'à la fin de leur durée probable d'utilisation ; - du changement de méthodes comptables ; - de la réévaluation des immobilisations corporelles. • Service habilité : • Sens du solde : créditeur ou nul.		

La constitution des amortissements des immobilisations intégrées passe par l'utilisation du compte 103 qui, à terme sera soldé à l'aide du compte 28 « amortissements » et/ou 29 « provisions pour dépréciation » des immobilisations intégrées.

Si la réévaluation des immobilisations mises à la disposition de l'Etat, a lieu après l'amortissement complet de la valeur d'intégration, le montant de la réévaluation est porté au débit du compte d'immobilisation concerné. L'annuité du montant de la réévaluation participe, dans ce cas, à la détermination du résultat de l'exercice.

COMPTE N° 103	COMPTES DE CONTREPARTIE D'ACTIFS (cas où l'Etat met les biens immobiliers à la disposition d'un organisme public)	
103. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant de la valeur comptable nette de l'immobilisation mise à la disposition de l'organisme public par l'Etat, par le crédit : ⇒ du compte d'immobilisation de la classe 2.	- du montant total des amortissements déjà pratiqués sur l'immobilisation, par le débit: ⇒ du compte 28 «amortissements».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- Acte de mise à disposition de l'immobilisation ou l'état de réalisation du bien par le Service des Domaines.	- Acte de mise à disposition de l'immobilisation ou l'état de réalisation du bien par le Service des Domaines.	
COMMENTAIRES		
• C'est notamment le cas où l'Etat ne contrôle pas le bien et donc n'en tire pas d'avantage économique. Il s'agit ici des immobilisations ayant fait l'objet d'intégration à l'occasion de la constitution du 1^{er} bilan d'ouverture de l'Etat. • Service habilité : • Sens du solde : créditeur ou nul.		

COMPTE N° 104	COMPTES D'INTEGRATION DES BUDGETS ANNEXES ET COMPTES SPECIAUX (cas où le compte ou l'organisme dispose d'un bilan financier)	
104. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant du passif du bilan de clôture du budget annexe ou compte spécial, par le crédit : ⇒ des postes de passif du bilan de clôture du budget annexe ou du compte spécial intégré.		- du montant de l'actif du bilan de clôture du budget annexe ou compte spécial, par le débit : ⇒ des postes d'actif du bilan de clôture du budget annexe ou du compte spécial intégré.
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- Etats financiers de fin d'exercice.		- Etats financiers de fin d'exercice.
COMMENTAIRES		
• Ce compte est mis en œuvre à la clôture de l'exercice à l'occasion de la consolidation des états financiers de l'Etat ou à la dissolution du budget annexe ou du compte spécial. • Service habilité : • Sens du solde : nul.		

COMPTE N° 105	ECARTS DE REEVALUATION	
105. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant de l'écart de réévaluation positif, par le crédit : ⇒ du compte 101 « comptes d'intégration des immobilisations » ; où ⇒ du compte 103 « comptes de contrepartie d'actifs» ; - du montant de l'écart de réévaluation négatif des immobilisations acquises grâce aux ressources budgétaires, après la constitution du 1^{ER} bilan d'ouverture, par le crédit : des comptes de la classe 2 « comptes d'immobilisations ».		- du montant de l'écart de réévaluation négatif des immobilisations intégrées non encore amorties, par le débit : ⇒ du compte 101 « comptes d'intégration des immobilisations» ; où ⇒ du compte 103 « comptes de contrepartie d'actifs» ; - du montant de l'écart de réévaluation positif des immobilisations acquises grâce aux ressources budgétaires, après la constitution du 1^{ER} bilan d'ouverture, par le débit : ⇒ des comptes de la classe 2 « comptes d'immobilisations ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- Etat de réévaluation des biens réalisée par le Service des Domaines ou les Evaluateurs désignés.		- Etat de réévaluation des biens réalisée par le Service des Domaines ou les Evaluateurs désignés.
COMMENTAIRES		
• l'écart de réévaluation est une variable de la valeur comptable brute des immobilisations. Il permet de mesurer le potentiel de services fournis par le bien à un moment donné. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou créditeur.		

COMPTE N° 106	ECARTS D'EQUIVALENCE	
106. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant de l'écart d'équivalence négatif, par le crédit : ⇒ du compte 26 « Titres de participations et cautionnements ».	- du montant de l'écart d'équivalence positif des titres de participation, par le débit : ⇒ du compte 26 « Titres de participation et cautionnement ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- Procès verbal de constat de la valeur d'équivalence des titres de participations, établi par les organes de gestion des entités économiques dans lesquelles l'Etat détient des participations.	- Procès verbal de constat de la valeur d'équivalence des titres de participations, établi par les organes de gestion des entités économiques dans lesquelles l'Etat détient des participations.	
COMMENTAIRES		
• l'écart d'équivalence est aussi une variable de la valeur comptable brute des titres de participation. Il permet de mesurer le rendement fournis par les titres de participation à un moment donné. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou créiteur.		

COMPTE N° 108	COMPTES D'INTEGRATION DE PASSIFS	
108. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant de la valeur d'intégration des passifs de l'Etat à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier de l'année de passage à la comptabilité patrimoniale, par le crédit : ⇒ des comptes de dettes financières, de dettes non financières, de provisions pour risques, de la trésorerie passive et autres passifs.		- pour solde et par imputation directe, à la fin du 1^{er} exercice après intégration des passifs, du montant de la valeur d'intégration des passifs de l'Etat à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier de l'année de passage à la comptabilité patrimoniale, par le débit : du compte 111 « Report à nouveau – résultat de l'exercice reporté – budget général.
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- Etat d'inventaire des passifs intégrés		- Etat d'inventaire des passifs intégrés.
COMMENTAIRES		
• Les passifs intégrés sont ceux qui donneront lieu à court, moyen et long termes à des sorties de ressources pour éteindre des obligations antérieurement prises. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou créiteur.		

COMPTE N° 111	RESULTAT DE L'EXERCICE REPORTE – BUDGET GENERAL	
111. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant du résultat négatif de l'exercice de l'année N-1 par le crédit : ⇒ du compte 121 « Résultat de l'exercice – budget général » au 1^{er} janvier de l'exercice N.		- du montant du résultat positif de l'exercice de l'année N-1 par le débit : ⇒ des compte 121 « Résultat de l'exercice – budget général » au 1^{er} janvier de l'exercice N.
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- état financiers de l'exercice clôturé.		- état financier de l'exercice clôturé.
COMMENTAIRES		
• Le compte 112 « Résultat de l'exercice reporté – comptes spéciaux » et le compte 113 « Résultat de l'exercice reporté – budgets annexes » fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou créiteur.		

COMPTE N° 121	RESULTAT DE EXERCICE – BUDGET GENERAL	
121. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des charges de l'exercice, par le crédit : ⇒ des comptes de charges de la classe 6.	- du montant des produits de l'exercice, par le débit : ⇒ des comptes de produits de la classe 7.	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- tableau du résultat de l'exercice	- tableau du résultat de l'exercice	
COMMENTAIRES • Les comptes 122 « résultat de l'exercice – comptes spéciaux » 123 « résultat de l'exercice – budgets annexes » fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : créditeur ou nul.		

COMPTE N° 141	BONS DU TRESOR SUR FORMULE	
141. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant brut des bons remboursés, par le crédit ⇒ du compte 512 Banque des Etats de l'Afrique centrale.		- du montant brut des bons souscrits par l'Etat, par le débit : ⇒ du compte 512 Banque des Etats de l'Afrique centrale (pour le montant net des bons souscrits). ⇒ du compte 470 imputations provisoires de dépenses à régulariser chez les comptables principaux (pour le montant des intérêts).
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- Avis d'opérations de la BCEAO.		- Avis d'opérations de la BCEAO
COMMENTAIRES		
• Les comptes 142 « Bons du Trésor en compte courant » et 149 « autres bons du trésor » fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : créditeur ou nul.		

COMPTE N° 151	EMPRUNTS PROJETS MULTILATERAUX	
151. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant brut des remboursements des emprunts projets, par le crédit ⇒ du compte de classe 512 « Banque des Etats de l’Afrique centrale » pour les prélèvements d’office de la banque centrale ; ⇒ d’un sous-compte du compte divisionnaire, lui-même, pour les échéances rééchelonnées.		- du montant des emprunts projets mobilisés, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l’Afrique centrale » pour les emprunts projets avec versement de fonds ; ⇒ d’un compte de la classe 2 pour les paiements direct ; ⇒ - du montant du stock des emprunts projets lors du passage à la comptabilité patrimoniale, par le débit ⇒ du compte 108 « comptes d’intégration de passifs».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- avis d’opération de la BEAC - Conventions de rééchelonnement		- Conventions relatives aux emprunts. - Etat d’intégration ou d’inventaire
COMMENTAIRES		
• Les comptes 152, 153, 155, 156, et 157 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : créiteur ou nul.		

COMPTE N° 161	EMPRUNTS PROGRAMMES MULTILATERAUX	
161. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant brut des remboursements des emprunts programmes, par le crédit ⇒ du compte de classe 512 « Banque des Etats de l’Afrique centrale » pour les prélèvements d’office de la banque centrale ; ⇒ d’un sous-compte du compte divisionnaire, lui-même, pour les échéances rééchelonnées.	- du montant des emprunts programmes mobilisés, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etat de l’Afrique centrale» pour emprunts programmes avec versement de fonds ; ⇒ du compte de la classe 2 pour les paiements direct. - du montant du stock des emprunts programmes lors du passage à la comptabilité patrimoniale, par le débit ⇒ du compte 108 « comptes d’intégration de passifs»	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- avis d’opération de la BEAC - Conventions de rééchelonnement	- Conventions relatives aux emprunts. - Etat d’intégration ou d’inventaire	
COMMENTAIRES		
• Les comptes 162 et 163 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : créancier ou nul.		

COMPTE N° 171	AUTRES EMPRUNTS MULTILATERAUX	
171. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant brut des remboursements des autres emprunts, par le crédit ⇒ du compte de classe 512 « Banque des Etats de l’Afrique centrale » pour les prélèvements d’office de la banque centrale ; ⇒ d’un sous-compte du compte divisionnaire, lui-même, pour les échéances rééchelonnées.	- du montant des autres emprunts mobilisés, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etat de l’Afrique centrale» pour les emprunts avec versement de fonds ; ⇒ du compte de la classe 2 pour les paiements direct. - du montant du stock des autres emprunts lors du passage à la comptabilité patrimoniale, par le débit ⇒ du compte 108 « comptes d’intégration de passifs»	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- avis d’opération de la BEAC - Conventions de rééchelonnement	- Conventions relatives aux emprunts. - Etat d’intégration ou d’inventaire	
COMMENTAIRES		
• Les comptes 172, 173 et 174 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : créiteur ou nul.		

COMPTE N° 181	DETTES AVALISEES MULTILATERALES	
181. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- en fin d'exercice du montant des recouvrements effectués sur le débiteur défaillant, par le crédit ⇒ du compte 796 « Reprise sur provisions pour risques »		- du montant de l'ordre de recette émis à l'encontre du débiteur défaillant au titre des échéances de la dette avalisée extérieure échues et non réglées, par le débit : ⇒ du compte 27 « Prêts et avances ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- État d'inventaire.		- Ordres de recette et conventions de garanties et d'aval
COMMENTAIRES		
• Les comptes 182, 183, 185, 186, 187 et 189 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : créiteur ou nul.		

COMPTE N° 191	PROVISIONS POUR RISQUE D'EXPLOITATION LIES AU PARTENARIAT PUBLIC - PRIVE	
191. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des ajustements de provisions pour risque, par le crédit : ⇒ du 796 « Reprises sur provisions pour risques ». - du montant des versements effectués au profit des bénéficiaires à la survenance du risque, par le crédit ⇒ du 796 « Reprises sur provisions pour risques ».		- à la date de clôture de l'exercice, du montant de la provision ou de sa réévaluation, par le débit : ⇒ du 696 « Dotations aux provisions pour risques ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- état d'inventaire ;		- convention de partenariat ; - état d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• Les comptes 192 et 199 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : créditeur ou nul.		

COMPTE N° 211	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	
211. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des frais de recherche et de développement de projet immobilisé 'acquisition, par le crédit : ⇒ du compte 78 «Transferts de charges» pour le dépenses de recherche payées. ⇒	- du montant de la valeur de sortie, après amortissement, par le débit : ⇒ du compte 654 « Valeurs comptables des cessions d'immobilisations ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- factures d'acquisition ;	- état d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 221	TERRAINS	
221. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant d'acquisition des terrains, par le crédit : ⇒ du compte 402 « Fournisseurs d'investissements – acquisitions d'immobilisations non produites». - du montant des terrains à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{ER} janvier de l'année de patrimonialisation, par le crédit : ⇒ du compte 101 «Comptes d'intégration des immobilisations». - du montant de l'écart de réévaluation positif, par le crédit : ⇒ du compte 105 «Ecart de réévaluation».		- du montant de la valeur de sortie en cas de cession des terrains, par le débit : ⇒ du compte 654 « Valeurs comptables des cessions d'immobilisations ». - du montant de l'écart de réévaluation négatif, par le débit : ⇒ du compte 105 «Ecart de réévaluation».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- Contrats et marchés ; - Factures d'acquisition ; - Actes d'intégration etc.		- Actes de cession ; - Procès verbal de mise au rebut.
COMMENTAIRES		
• Les comptes 222, 223, 224, 225 et 229 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 231	BATIMENTS ADMINISTRATIFS A USAGE DE BUREAU	
231. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant d'acquisition des bâtiments administratifs à usage de bureau, par le crédit : ⇒ du compte 402 « Fournisseurs d'investissements». - du montant des bâtiments administratifs à usage de bureau à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{ER} janvier de l'année de patrimonialisation, par le crédit : ⇒ du compte 101 «Comptes d'intégration des immobilisations». - du montant de l'écart de réévaluation positif, par le crédit : ⇒ du compte 105 «Ecart de réévaluation».	- du montant de la valeur de sortie (cession, mise au rebut) des bâtiments, par le débit : ⇒ du compte 654 « Valeurs comptables des cessions d'immobilisations ». - du montant de l'écart de réévaluation négatif, par le débit : ⇒ du compte 105 «Ecart de réévaluation».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- Contrats et marchés ; - Factures d'acquisition ; - Actes d'intégration etc.	- Actes de cession ; - Procès verbal de mise au rebut.	
COMMENTAIRES		
• Les comptes 232, 233, 234, 235 et 236 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 241	MOBILIER ET MATERIEL DE LOGEMENT ET DE BUREAU	
241. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant du mobilier et matériel de logement et de bureau, par le crédit : ⇒ du compte 402 « Fournisseurs d'investissements ». - du montant du mobilier et matériel de logement et de bureau à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{ER} janvier de l'année de patrimonialisation, par le crédit : ⇒ du compte 101 « Comptes d'intégration des immobilisations ». - du montant de l'écart de réévaluation positif, par le crédit : ⇒ du compte 105 « Ecart de réévaluation ».		- du montant de la valeur de sortie (cession, mise au rebus) du mobilier et matériel de logement et de bureau, par le débit : ⇒ du compte 654 « Valeurs comptables des cessions d'immobilisations ». - du montant de l'écart de réévaluation négatif, par le débit : ⇒ du compte 105 « Ecart de réévaluation ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- Contrats et marchés ; - Factures d'acquisition ; - Actes d'intégration etc.		- Actes de cession ; - Procès verbal de mise au rebut.
COMMENTAIRES		
• Les comptes 242, 243, 244, 245 et 246, 247 et 248 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 251	BASES MILITAIRES	
251. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant d'acquisition ou de construction des bases militaires, par le crédit : ⇒ du compte 402 « Fournisseurs d'investissements». - du montant des bases militaires à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{ER} janvier de l'année de patrimonialisation, par le crédit : ⇒ du compte 101«Comptes d'intégration des immobilisations». - du montant de l'écart de réévaluation positif, par le crédit : ⇒ du compte 105 «Ecart de réévaluation».	- du montant de la valeur de sortie, par le débit : ⇒ du compte 654 « Valeurs comptables des cessions d'immobilisations ». - du montant de l'écart de réévaluation négatif, par le débit : ⇒ du compte 105 «Ecart de réévaluation».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- Contrats et marchés ; - Factures d'acquisition ; - Actes d'intégration etc.	- Actes de cession ; - Procès verbal de mise au rebut.	
COMMENTAIRES		
• Les comptes 252 et 253 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 261	PRISES DE PARTICIPATIONS A L'INTERIEUR	
261. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des prises de participations à l'intérieur, par le crédit : ⇒ du compte 402 « Fournisseurs d'investissements». - du montant des prises de participations à l'intérieur à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{ER} janvier de l'année de patrimonialisation, par le crédit : ⇒ du compte 101 «Comptes d'intégration des immobilisations». - du montant de l'écart d'équivalence positif, par le crédit : ⇒ du compte 106 «Ecart d'équivalence».	- du montant de la valeur de cession, par le débit : ⇒ du compte 654 « Valeurs comptables des cessions d'immobilisations ». - du montant de l'écart d'équivalence négatif, par le débit : ⇒ du compte 106 «Ecart d'équivalence».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- Titre de paiement ; - Avis d'opération ; - Actes d'intégration etc.	- Actes de cession ; - Avis d'opérations.	
COMMENTAIRES		
• Les comptes 262 et 264 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 271	AVANCES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	
271. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des avances versées par l'Etat, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ». ⇒	- du montant des avances recouvrées, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » ; - du montant des avances consolidées en prêts, par le débit de l'un : ⇒ des comptes 272, 273, 274, 275 ou 276 « Prêts...»	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- décision de concession d'avance ; - avis d'opérations.	- avis d'opérations; - décision de consolidation des avances en prêts.	
COMMENTAIRES		
• • Service habilité : Comptable assignataire • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 272	PRETS A D'AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	
272. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des prêts versés par l'Etat, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ». - du montant des avances consolidées en prêts, par le crédit : ⇒ du compte 271 « Avances aux administrations publiques »	- du montant des prêts recouvrés, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » ; - du montant des admissions en non-valeur ou des remises gracieuses, par le débit : ⇒ du compte 654 « Valeurs comptables des immobilisations cédées, mises au rebut ou admises en non valeurs »	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- décisions de concession des prêts ; - avis d'opération bancaire ; - décisions de consolidation des avances en prêts ; - état d'inventaire.	- avis d'opération bancaire ; - décision d'admission en non valeur ; - état d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Les comptes 273, 274, 275, 276 et 277 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptable assignataire • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 281	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
281. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant cumulé des amortissements pratiqués depuis l'acquisition des immobilisations, par le crédit : ⇒ du compte 754 « Cession d'immobilisations ».		- du montant des annuités d'amortissement, par le débit : ⇒ des comptes divisionnaires du compte principal 68 « Dotation aux amortissements » ; - du montant des annuités d'amortissements, par le débit : ⇒ du compte 101 « Comptes d'intégration des immobilisations »
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- tableau d'amortissement.		- tableau d'inventaire
COMMENTAIRES		
• Les comptes 283, 284 et 285 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables gestionnaires des institutions et ministères • Sens du solde : créditeur ou nul.		

COMPTE N° 291	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
291. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des ajustements en baisse des provisions effectuées, par le crédit : ⇒ du compte 791 « Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations ».		- du montant des provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles, par le débit : ⇒ du compte 691 « Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations » ;
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• Les comptes 292, 293, 294, 295, 296, 297 et 298 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables gestionnaires des institutions et ministères. • Sens du solde : créditeur ou nul.		

COMPTE N° 311	MARCHANDISES A	
311. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- à chaque entrée en stock, du montant des marchandises achetées, par le crédit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des biens fongibles, par le crédit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - au 1^{er} janvier de l'année de passage à la comptabilité patrimoniale, du montant des biens fongibles en stock, par le crédit : ⇒ du compte 102 « compte d'intégration des autres actifs ».	- du montant des marchandises sorties, calculé suivant la méthode du premier entrée, premier sortie (P.E.P.S.) ou du coût moyen pondéré, par le débit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des biens fongibles, par le débit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- bon d'entrée au magasin ; - dossier d'inventaire physique constitué du procès verbal de recollement matériel des existants effectués obligatoirement en fin d'année et comportant les opérations suivantes : la liste complète des divers éléments composant les stocks par groupe de biens correspondant à la classification des comptes ; l'évaluation des existants réels constatés par l'opération précédente.	- bon de sortie ; - dossier d'inventaire physique constitué du procès verbal de recollement matériel des existants effectués obligatoirement en fin d'année et comportant les opérations suivantes : la liste complète des divers éléments composant les stocks par groupe de biens fongibles correspondant à la classification des comptes ; l'évaluation des existants réels constatés par l'opération précédente.	
COMMENTAIRES		
• Le système d'inventaire retenu pour la comptabilité générale de l'Etat en zone CEMAC est celui		

de l'inventaire permanent ;

- La méthode d'évaluation des mouvements de biens fongibles est celle du Premier Entrée - Premier Sortie (P.E.P.S.) ou du coût moyen pondéré ;
- Les subdivisions du compte 311 « Marchandises » doivent correspondre à la nomenclature des biens et services en usage dans chaque Etat ;
- La spécification numérique du service gestionnaire doit permettre l'identification en comptabilité générale du Comptable responsable des flux de stocks de marchandises et leur rapprochement avec la comptabilité matière dudit service;
- Service habilité : Comptable gestionnaire du service bénéficiaire des crédits budgétaires ;
- Sens du solde : débiteur ou nul.

COMPTE N° 321	MATIERES A	
321. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- à chaque entrée en stock, du montant des matières achetées, par le crédit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des matières, par le crédit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - au 1^{er} janvier de l'année de passage à la comptabilité patrimoniale, du montant des matières en stock, par le crédit : ⇒ du compte 102 « comptes d'intégration des autres actifs».	- du montant des matières sorties, calculé suivant la méthode du premier entrée, premier sortie (P.E.P.S.), ou du coût moyen pondéré, par le débit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des matières, par le débit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- bon d'entrée au magasin ; - dossier d'inventaire physique constitué du procès verbal de recollement matériel des existants effectués obligatoirement en fin d'année et comportant les opérations suivantes : la liste complète des divers éléments composant les stocks par groupe de marchandises, matières et produits correspondant à la classification des comptes ; l'évaluation des existants réels constatés par l'opération précédente.	- bon de sortie ; - dossier d'inventaire physique constitué du procès verbal de recollement matériel des existants effectués obligatoirement en fin d'année et comportant les opérations suivantes : la liste complète des divers éléments composant les stocks par groupe de marchandises, matières et produits correspondant à la classification des comptes ; l'évaluation des existants réels constatés par l'opération précédente.	
COMMENTAIRES		
• Le système d'inventaire retenu pour la comptabilité générale de l'Etat en zone CEMAC est celui		

de l'inventaire permanent ;

- La méthode d'évaluation des mouvements de matières est celle du Premier Entrée -Premier Sortie (P.E.P.S.) ou du coût moyen pondéré ;
- Les subdivisions du compte 321 « Matières » doivent correspondre à la nomenclature des matières en usage dans chaque Etat ;
- La spécification numérique du service gestionnaire doit permettre l'identification en comptabilité générale du Comptable responsable des flux de stocks des matières et leur rapprochement avec la comptabilité matière dudit service;
- **Service habilité** : Comptable gestionnaire du service bénéficiaire des crédits budgétaires ;
- **Sens du solde** : débiteur ou nul.

COMPTE N° 331	MATIERES CONSOMMABLES	
331. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- à chaque entrée en stock, du montant des matières consommables achetées, par le crédit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des matières consommables, par le crédit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - au 1^{er} janvier de l'année de passage à la comptabilité d'exercice, du montant des matières en stock, par le crédit : ⇒ du compte 102 « comptes d'intégration des autres actifs ».	- du montant des matières consommables sorties, calculé suivant la méthode du premier entrée, premier sortie (P.E.P.S.) ou du coût moyen pondéré, par le débit : ⇒ du compte 603 « Variation des stocks de biens fongibles achetés ». - du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des matières consommables, par le débit : ⇒ du compte 603 «Variation des stocks de biens fongibles achetés ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- bon d'entrée au magasin ; - dossier d'inventaire physique constitué du procès verbal de recollement matériel des existants effectué obligatoirement en fin d'année et comportant les opérations suivantes : la liste complète des divers éléments composant les stocks par groupe de marchandises, matières et produits correspondant à la classification des comptes ; l'évaluation des existants réels constatés par l'opération précédente.	- bon de sortie ; - dossier d'inventaire physique constitué du procès verbal de recollement matériel des existants effectué obligatoirement en fin d'année et comportant les opérations suivantes : la liste complète des divers éléments composant les stocks par groupe de marchandises, matières et produits correspondant à la classification des comptes ; l'évaluation des existants réels constatés par l'opération précédente.	
COMMENTAIRES		
• Le système d'inventaire retenu pour la comptabilité générale de l'Etat en zone CEMAC est celui de l'inventaire permanent ;		

- La méthode d'évaluation des mouvements de matières consommables est celle du Premier Entrée -Premier Sortie (P.E.P.S.) ou du coût moyen pondéré;
- Les subdivisions du compte 321 « Matières consommables » doivent correspondre à la nomenclature des matières consommables en usage dans chaque Etat;
- La spécification numérique du service gestionnaire doit permettre l'identification en comptabilité générale du Comptable responsable des flux de stocks des matières consommables et leur rapprochement avec la comptabilité matière dudit service;
- **Service habilité** : Comptable gestionnaire du service bénéficiaire des crédits budgétaires ;
- **Sens du solde** : débiteur ou nul.

COMPTE N° 341	PRODUITS EN COURS	
341. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- à chaque incorporation des frais dans les « en-cours », du montant des produits en-cours déterminé en comptabilité analytique de gestion, par le crédit : ⇒ du compte 703 « Variation de stocks de biens et services ».		- à chaque sortie des en-cours, du montant des en-cours achevés et transférés en produits finis ou intermédiaires au coût de production, par le débit : ⇒ du compte 703 « Variation de stocks de biens et services ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'évaluation des coûts de production; - dossier d'inventaire.		- dossier d'évaluation des coûts de production; - dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• Les produits en cours sont des biens et services en voie de formation ou de transformation à la clôture de l'exercice ; • La spécification numérique du service gestionnaire doit permettre l'identification en comptabilité générale du Comptable responsable des flux de stocks de produits en-cours et leur rapprochement avec la comptabilité matière; • Service habilité : Comptable gestionnaire du service bénéficiaire des crédits budgétaires ; • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 342	SERVICES EN COURS	
342. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- à chaque incorporation des frais dans les « en-cours », du montant des travaux en-cours déterminé en comptabilité analytique de gestion, par le crédit : ⇒ du compte 703 « Variation de stocks de biens et services ».	- à chaque sortie des en-cours, du montant des en-cours achevés et transférés en produits finis ou intermédiaires au coût de production, par le débit : ⇒ du compte 703 « Variation des stocks de biens et services ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'évaluation des coûts de production; - dossier d'inventaire.	- dossier d'évaluation des coûts de production; - dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Les services en cours sont des études et prestations en cours d'exécution dont la remise définitive au bénéficiaire n'est pas encore intervenue à la clôture de l'exercice ; • La spécification numérique du service gestionnaire doit permettre l'identification en comptabilité générale du Comptable responsable des flux de stocks de produits en-cours et leur rapprochement avec la comptabilité matière; • Service habilité : Comptable gestionnaire du service bénéficiaire des crédits budgétaires ; • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 351	PRODUITS FINIS A	
351. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- à chaque entrée en stock, du montant du coût de production des produits finis, déterminé en comptabilité analytique de gestion, par le crédit : ⇒ du compte 703 « Variation de stocks de biens et services ». - du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des produits finis, par le crédit : ⇒ du compte 703 « Variation de stocks de biens et services ».	- du montant des produits finis sortis des stocks suivant la méthode du premier entrée, premier sortie (P.E.P.S.) ou du coût moyen pondéré, par le débit : ⇒ du compte 703 « Variation de stocks de biens et services ». - du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des produits finis, par le débit : ⇒ du compte 703 « Variation de stocks de biens et services ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- bon d'entrée au magasin ; - dossier d'inventaire physique constitué du procès verbal de recollement matériel des existants effectué obligatoirement en fin d'année et comportant les opérations suivantes : la liste complète des divers éléments composant les stocks par groupe de marchandises, matières et produits correspondant à la classification des comptes ; l'évaluation des existants réels constatés par l'opération précédente.	- bon de sortie ; - dossier d'inventaire physique constitué du procès verbal de recollement matériel des existants effectué obligatoirement en fin d'année et comportant les opérations suivantes : la liste complète des divers éléments composant les stocks par groupe de marchandises, matières et produits correspondant à la classification des comptes ; l'évaluation des existants réels constatés par l'opération précédente.	

COMMENTAIRES

- Le système d'inventaire retenu pour la comptabilité générale de l'Etat en zone CEMAC est celui de l'inventaire permanent ;
- La méthode d'évaluation des mouvements de produits finis est celle du Premier Entrée - Premier Sortie (P.E.P.S.) ou du coût moyen pondéré;
- Les subdivisions du compte 351 « Produits finis A » doivent correspondre à la nomenclature des biens et services en usage dans chaque Etat ;
- La spécification numérique du service gestionnaire doit permettre l'identification en comptabilité générale du Comptable responsable des flux de stocks de produits finis et leur rapprochement avec la comptabilité matière;
- **Service habilité** : Comptable gestionnaire du service bénéficiaire des crédits budgétaires ;
- **Sens du solde** : débiteur ou nul.

COMPTE N° 361	COMPTE AU TRESOR DES REGISSEURS D'AVANCES DE L'ETAT	
361. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des paiements ordonnés par le régisseur, soit par virement de son compte au Trésor sur un compte bancaire de fournisseur, par le crédit : ⇒ du compte 512 «Banque des Etats de l'Afrique centrale». - du montant des chèques payables aux guichets du Trésor Public remis par le régisseur aux fournisseurs, par le crédit : ⇒ du compte 531 « Numéraires chez les comptables ». - pour solde en fin de gestion, du montant du reliquat de l'avance non utilisé, par le crédit : ⇒ du compte 362 « Avances aux Régies ».	- du montant de l'avance mise en place par le Comptable assignataire, par le débit : ⇒ du compte 362 « Avances aux Régies ». - du montant des demandes de renouvellement de l'avance, au vu des titres de paiement émis en cours de gestion sur la base des pièces justificatives produites, par le débit : ⇒ du compte 40 « Fournisseurs et comptes rattachés ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- ordres de virement ; - chèques sur le Trésor ; - copie de la quittance ou de l'attestation de reversement du solde.	- arrêté de création de la régie - arrêté de nomination du régisseur.	
COMMENTAIRES		
• Il s'agit d'avances mises en place avec réservation automatique de crédit. • Service habilité : Comptable assignataire des opérations de mise en place des avances • Sens du solde : Créiteur et nécessairement nul en fin de gestion.		

COMPTE N° 362	AVANCES AUX REGIES	
362. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant de l'avance mise en place par le Comptable assignataire, par le crédit : ⇒ du compte 361 « Comptes au Trésor des Régisseurs d'avances de l'Etat ».	- du montant de la demande de régularisation de l'avance introduite en fin d'exercice par le régisseur, au vu des titres de paiement émis sur la base des pièces justificatives produites, par le débit : ⇒ du compte 40 « Fournisseurs et comptes rattachés ». - pour solde en fin d'exercice, du montant du reversement de reliquat de l'avance non utilisé, par le débit : ⇒ du compte 361 « Comptes au Trésor des Régisseurs d'avances de l'Etat ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- arrêté de création de la régie - arrêté de nomination du régisseur.	- titre de règlement ; - copie de la quittance ou de l'attestation de reversement du solde.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptable assignataire des opérations de mise en place des avances		
• Sens du solde : Débiteur et nécessairement nul en fin de gestion.		

COMPTE N° 381	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES MARCHANDISES	
381. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des dépréciations existant au début de l'exercice sur les stocks de marchandises pour solde, par le crédit : ⇒ du compte 792 « Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks » - du montant des ajustements en baisse des provisions effectuées, par le crédit : ⇒ du compte 792 « Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks »		- du montant des dépréciations constatées sur les stocks de marchandises à la fin de l'exercice, par le débit : ⇒ du compte 692 « Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks»; - du montant des ajustements en hausse des provisions effectuées, par le débit : ⇒ du 692 « Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- état d'inventaire physique ; - état d'évaluation des existants réels.		- état d'inventaire physique ; - état d'évaluation des existants réels.
COMMENTAIRES		
• Les comptes 382 et 385 fonctionnent suivant les mêmes modalités ; • Service habilité : Comptable gestionnaire du service bénéficiaire des crédits budgétaires ; • Sens du solde : créditeur ou nul.		

COMPTE N° 390	OPERATIONS CHEZ LES COMPTABLES	
390. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des dépenses effectuées par les Comptables secondaires, par le crédit : ⇒ du compte de disponibilités de la classe 5 approprié. - du montant des retenues effectuées par les Comptables secondaires, par le crédit : ⇒ d'un autre compte de classe 3 ou de classe 4 pour le montant des recettes au profit d'un tiers ou de tout autre organisme public. - pour solde du montant des recettes effectuée pour le compte du comptable assignataire, par le crédit : du compte de centralisation ou du compte de transfert de la classe 3.	- du montant des recettes réalisées par les Comptable secondaires, par le débit : ⇒ du compte de disponibilités de la classe 5 pour les recettes encaissée ⇒ d'un autre compte de classe 3 ou de classe 4 pour le montant des retenues opérées au profit du budget d'un organisme public à l'occasion du règlement d'une dépense. - pour solde du montant des dépenses effectuée pour le compte du comptable assignataire, par le débit : du compte de centralisation ou du compte de transfert de la classe 3.	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- Pièces justificatives des dépenses.	- Pièces justificatives des recettes.	
COMMENTAIRES		
• Le compte 390 « Comptes d'opérations chez les Comptables » est utilisé par les Comptables secondaires centralisateurs ou non centralisateurs dont les opérations sont transférées aux comptables principaux de l'Etat. • Les comptes d'imputation de base de dépenses et de recettes de la classe 3 mis en œuvre par les Comptables non centralisateurs sont soldés en fin d'exercice par le débit ou le crédit d'un sous-compte de la 3 « Variation nette des opérations de gestion chez les Comptables non centralisateurs ». Ainsi, les masses d'opérations à reporter d'année en année sont réduites. • Le compte 390 « Comptes d'opérations chez les Comptables » ne doit pas servir à enregistrer les opérations portant sur les mouvements de fonds qui sont des flux financiers. • Service habilité : Chef de postes comptables exerçant en zone dépourvue d'énergie électrique. • Sens du solde : débiteur ou créditeur et nécessairement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 391	TRANSFERTS ENTRE LES COMPTABLES SUPERIEURS	
391. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des dépenses effectuées par les Comptables secondaires centralisateurs ou non centralisateurs pour le compte des Comptables assignataires, par le crédit : ⇒ d'un compte 390 « Opérations chez les comptables » ;		- du montant des recettes effectuées par les Comptables secondaires centralisateurs ou non centralisateurs, pour le compte des Comptables assignataires, par le débit : ⇒ du compte 390 « Opérations chez les comptables » ;
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- avis de transfert de dépenses ; - pièces justificatives des dépenses.		- avis de transfert de recettes ; - pièces justificatives des recettes.
COMMENTAIRES		
• Le compte 391 « Transferts entre comptables supérieurs » doit être subdivisé en deux sous comptes élémentaires de transferts de dépenses et de transfert de recettes après la racine du comptes d'imputation à quatre (04) chiffres retenu par le PCE CEMAC. • Le compte 391 « Transferts entre comptables supérieurs » est tenu contradictoirement par deux comptables supérieurs, comptables centralisateurs. • Service habilité : Comptables supérieurs, Comptables centralisateurs, assignataires ou mandataires • Sens du solde : débiteur ou nul s'il s'agit d'un compte de transfert de dépenses ou créditeur ou nul s'il s'agit d'un compte de transfert de recette. Ces comptes doivent être nécessairement nuls en fin d'exercice.		

COMPTE N° 401	FOURNISSEURS, DETTES EN COMPTES	
401. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des règlements effectués, par le crédit : ⇒ des comptes de trésorerie ou de règlements à terme de classe 4, effets à payer par exemple. ⇒	- du montant des titres de paiement émis en règlement de diverses de dépenses, par le débit d'une subdivision : ⇒ des comptes de la classe 6 relatifs à : l'achat de biens, l'achat de services, la réduction d'impôts, subventions et transferts, charges exceptionnelles, intérêts et frais financiers, retenues de garanties, pénalités aux fournisseurs. ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- chèques ou ordre de virement.	- Références factures, marchés publics etc. - Titres de règlement.	
COMMENTAIRES		
- les comptes divisionnaires du compte 401 « Fournisseurs, dettes en compte courant » peuvent être subdivisés en « exercice courant » et en « exercices antérieurs ». Service habilité : Comptables assignataires Sens du solde : Créiteur ou nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 402	FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENTS	
402. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des règlements effectués, par le crédit : ⇒ des comptes de trésorerie ou de règlements à terme de classe 4, effets à payer par exemple. ⇒		- du montant de titre de règlement de dépenses d'investissement, par le débit d'une subdivision : ⇒ de la classe 2 « Immobilisations ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- chèques ou ordre de virement, - titres de règlement.		- ordonnances ou mandats de paiement ; - factures etc.
COMMENTAIRES		
• les comptes divisionnaires du compte 402 « Fournisseurs d'investissement » peuvent être subdivisés en « exercice courant » et en « exercices antérieurs. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Créiteur ou nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 403	FOURNISSEURS, DETTES EN COMPTES, EFFETS A PAYER	
403. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des titres réglés à l'échéance, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ».	- du montant des effets à payer émis au profit des fournisseurs courants ou d'investissement, par le débit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs, dettes en comptes » ou 402 « Fournisseurs d'investissement ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- état des effets à payer réglés.	- situation des effets à payer émis.	
COMMENTAIRES		
• • Service habilité : Comptables assignataires des paiements • Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 404	PRISES DE PARTICIPATIONS, PRETS ET AVANCES A VERSER	
404. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des versements au profit des bénéficiaires, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ».	- du montant des prises de participation et cautionnements, des prêts et avances à verser par l'Etat, par le débit : ⇒ du compte 26 « Prises de participations et cautionnements» ; ⇒ du compte 27 « Prêts et avances » ; ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- avis de règlement ou d'opération.	- Procès verbal des prises de participation, convention de cautionnements. - convention de concession des prêts et avances.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires		
• Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 408	FOURNISSEURS, DETTES EN COMPTES, TITRES NON PARVENUS	
408. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant de la contre-passation des écritures d'inventaire de l'exercice N au début de l'exercice N+1, par le crédit d'une subdivision : ⇒ des comptes de la classe 2 « immobilisations » ou des comptes de la classe 6 « charges »	- du montant des charges à payer de l'exercice pour les achats, les prestations de services, les acquisitions dont les factures ne sont pas encore parvenues à la date d'inventaire, par le débit d'une subdivision : ⇒ des comptes de la classe 2 « immobilisations » ou des comptes de la classe 6 « charges »	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables gestionnaires des services publics • Sens du solde : Crédoeur ou nul.		

COMPTE N° 409	FOURNISSEURS, DEBITEURS	
409. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des avances versée sur les marchés publics, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ».	- du montant des avances sur marchés remboursé par précompte sur les sommes dues au titre d'acompte ou de solde, par le débit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs, dettes en comptes » ou 402 « Fournisseurs d'investissement ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- dossier de marché public.	- dossier de marché public.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataire des paiements. • Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 411	CLIENTS	
411. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des factures de ventes de biens ou de prestations de services, par le crédit : ⇒ du compte 70 « Ventes de produits et services ». ⇒	- du montant des règlements reçus des clients, par le débit : ⇒ d'un compte de trésorerie de la classe 5 ou de règlements à terme 416 « effets à recevoir ». ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- factures, - titres de créances, etc.	- chèques et autres effets reçus des clients.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables gestionnaires des services chargés de missions spécifiques de l'Etat,		
• Sens du solde : Débiteur ou nul.		

COMPTE N° 412	REDEVABLES, RECTTES FISCALES	
412. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des titres de perception pris en charge par les comptables assignataires, par le crédit d'une subdivision : ⇒ du compte 71 « Recettes fiscales » ou 72 « Recettes non fiscales ». ⇒	- du montant des recettes encaissées, par le débit : ⇒ d'un compte de disponibilités de la classe 5, ou de règlements à terme 416 « effets à recevoir » ou tous autres moyens de paiement légalement accepté. - du montant des annulations de recettes prises en charge dans l'année et non encore recouvrées, par le débit d'une subdivision : ⇒ du compte 71 « Recettes fiscales » ou 72 « Contributions sociales et autres recettes non fiscales ». - du montant des annulations, des admissions en non valeurs ou des remises gracieuses, par le débit : ⇒ du compte 651 « Annulations de produits constatés au cours d'exercices antérieurs ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- titres de perception ;	- avis de recouvrement ; - effets de règlement ; - décision d'annulation etc.	
COMMENTAIRES		
• les comptes 413 « Redevables non fiscales », 414 « Redevables, créances sur cession d'actif », 415 « Redevables, créances liées aux recettes » fonctionnent suivant les mêmes principes • Service habilité : Comptables assignataires, • Sens du solde : Débiteur ou nul.		

COMPTE N° 416	CLIENTS, REDEVABLES, EFFETS A RECEVOIR	
416. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des effets à recevoir émis au profit de l'Etat, par le crédit d'une subdivision : ⇒ du 411 « Clients » ou 412, 413, 414 ou 415 « Redevables... ». ⇒	- du montant des effets encaissés à l'échéance, par le débit : ⇒ Du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrales ». ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- références des effets à recevoir en portefeuille.	- références des effets encaissés.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires		
• Sens du solde : Débiteur ou nul.		

COMPTE N° 418	CLIENTS, PRODUITS A RECEVOIR	
418. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des produits à recevoir de l'exercice, par le crédit : ⇒ d'un compte de la classe 7 « Produits »	- du montant de la contre-passation des écritures d'inventaire de l'exercice N au début de l'exercice N+1, par le débit d'une subdivision : ⇒ d'un compte de la classe 7 « Produits» ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• A l'inventaire, ce compte permet de procéder au rattachement des produits de l'État à l'exercice. A la fin de l'exercice, il est débité, des créances correspondant aux droits de l'État nés au cours de l'exercice écoulé, qui n'ont pas été comptabilisés et qui peuvent être évalués de manière fiable. L'opération de rattachement à l'exercice doit être l'objet d'une écriture de contre-passation l'année suivante. • Service habilité : Comptables gestionnaires des services publics. • Sens du solde : Débiteur ou nul		

COMPTE N° 419	CLIENTS ET AUTRES TIERS CREDITEURS	
419. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des avances compensé sur les factures aux clients, par le crédit : ⇒ du compte 411 « Clients ».	- du montant des avances reçues des clients, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etat de l'Afrique centrale ». ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- facture ; - dossier d'inventaire.	- facture d'avance ; - dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables centralisateurs et non centralisateurs		
• Sens du solde : Débiteur ou créditeur en cours d'exercice. Nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 421	REMUNERATION DU PERSONNEL	
421. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des rémunérations, des indemnités, primes et gratifications versées au personnel civil, militaire, aux responsables élus des institutions et ministères ainsi qu'à leurs collaborateurs, par le crédit : ⇒ des comptes de trésorerie. - du montant des avances et acomptes faits au personnel civil, militaire, aux responsables élus des institutions et ministères ainsi qu'à leurs collaborateurs, par le crédit : ⇒ des comptes de trésorerie. - du montant des retenues et précomptes effectués sur les rémunérations, des indemnités, primes et gratifications versées au personnel civil, militaire, aux responsables élus des institutions et ministères ainsi qu'à leurs collaborateurs, par le crédit des subdivision : ⇒ des comptes 443 « Société et organismes publics nationaux » pour la caisse de sécurité sociale ou 4218 « Avances sur salaires et pensions ». - du montant des sommes indûment perçues, par le crédit : ⇒ du compte 752 « Restitution au Trésor de sommes indûment perçues ».	- du montant des rémunérations brutes à payer au personnel civil, militaire, aux responsables élus des institutions et ministères ainsi qu'à leurs collaborateurs ; les indemnités, primes et gratifications ayant un caractère périodique et permanent, par le débit des subdivisions : ⇒ du compte 66 « Charges de personnel ».	

PIECES JUSTIFICATIVES	
débit	crédit
- fiche ou bulletin de paie etc.	- état de paie.
COMMENTAIRES • • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Créditeur ou nul.	

COMPTE N° 431	ETAT	
431. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des règlements des pensions de retraites versées par l'Etat, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banques des Etats de l'Afrique centrale » ou 53 «caisse » ; ⇒ du compte 443 « Sociétés et organismes publics nationaux » pour les agents publics affiliés à d'autres organismes de sécurité sociale.	- du montant des cotisations de pension de retraites des agents publics, des cotisations employeur et des allocations dues à l'État, par le débit des subdivisions : ⇒ du compte 66 « Charges de personnel ». ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- avis de règlement	- état de paie.	
COMMENTAIRES		
• Les comptes divisionnaires du compte principal n° 43 « Etat, et autres organismes rattachés » permettent d'enregistrer les opérations intervenant entre les entités entrant dans le périmètre de l'Etat, ou les opérations internes à chaque entité. Les opérations internes à l'Etat doivent, par vocation, s'annuler dans le cadre des travaux d'inventaire. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Débiteur ou créditeur ou nul.		

COMPTE N° 436	AUTRES ORGANISMES RATTACHES	
436. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des ordres de paiement donnés, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banques des Etats de l'Afrique centrale ou d'un compte de tiers de classe 4.		- du montant des avances versées par le budget général et autres comptes spéciaux au profit de compte de commerce, par le débit : ⇒ du compte de classe 401 Fournisseurs, dettes en comptes» ou 402 « Fournisseurs d'investissement ». ⇒
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- avis d'opération.		- avis d'opération.
COMMENTAIRES		
• Les comptes divisionnaires du compte principal n° 43 « Etat, et autres organismes rattachés » permettent d'enregistrer les opérations intervenant entre les entités entrant dans le périmètre de l'Etat, ou les opérations internes à chaque entité. Les opérations internes à l'Etat doivent, par vocation, s'annuler dans le cadre des travaux d'inventaire. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 438	CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR	
438. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- en fin d'exercice N, du montant des produits, autres que les impôts et taxes, acquis à l'Etat dont les factures ne sont encore parvenues à la clôture de l'exercice, par le crédit : ⇒ d'un compte de classe 7 « Produits ». - en début d'exercice N+1, du montant de la contre-passation des écritures d'inventaire de l'exercice N relatives aux charges à payer (charges à rattacher), par le crédit : ⇒ d'un compte de classe 6 « charges ».		- en fin d'exercice N, du montant des charges consommées dont les titres et factures ne sont encore parvenus à la clôture de l'exercice, par le débit : d'un compte de classe 6 « charges ». - en début d'exercice N+1, du montant de la contre-passation des écritures d'inventaire de l'exercice N relatives aux produits à recevoir, par le débit : ⇒ d'un compte de classe 7 « produits ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- avis d'opération.		-dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• Tous les comptes divisionnaires du compte principal n° 43 « Etat et autres organismes rattachés » permettent d'enregistrer les opérations intervenant entre les entités entrant dans le périmètre de l'Etat, ou les opérations internes à chaque entité. Les opérations internes à l'Etat doivent, par vocation, s'annuler dans le cadre des travaux d'inventaire. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Nul.		

COMPTE N° 441	COLLECTIVITES LOCALES	
441. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des dépenses ordonnées par les comptables principaux des comptables communaux, par le crédit : ⇒ du compte de transfert de dépenses ou de règlement d'autres compte de classe 4 ».		- du montant des dépôts effectués par les comptables principaux des comptables communaux, par le débit : ⇒ du compte transfert de recettes de classe 3 ou de règlement d'autres comptes de classe 4 ». ⇒
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- état des dépenses ordonnées par les comptables principaux.		- état des recettes versées par les comptables principaux.
COMMENTAIRES		
• Tous les comptes divisionnaires du compte principal n° 442 « Etablissements publics locaux » et 443 « Sociétés et organismes publics nationaux » fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 444	OPERATEURS DE L'ETAT ET TIERS CREDITEURS DANS LE CADRE DE POLITIQUES PUBLIQUES	
444. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des ordres de versement, par le crédit : du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ».	- du montant des appels en garantie et/ou de subventions mises en place dans le cadre des politiques publiques, par le débit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs dettes en comptes ». ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » pour des versements effectués par les tiers.	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- ordre de virement.	- titre de règlement. - avis d'opération.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires		
• Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 445	OPERATIONS AVEC L'ETRANGER	
445. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des dépenses effectuées pour le compte des gouvernements étrangers, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » ou de compte de règlement de classe 3 ou 4.		- du montant des versements reçus pour le compte des gouvernements étrangers, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » ou de compte de règlement de classe 3 ou 4. ⇒
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- état des dépenses payées.		- état des versements reçus.
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 446	ORGANISMES INTERNATIONAUX	
446. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des dépenses effectuées pour le compte des organismes étrangers, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » ou de compte de règlement de classe 3 ou 4.		- du montant des versements reçus pour le compte des organismes étrangers, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » ou de compte de règlement de classe 3 ou 4. ⇒
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- état des dépenses payées.		- état des versements reçus.
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 461	TIERS DEBITEURS DIVERS	
461. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des sommes mises à la charge de tiers, par le crédit : ⇒ d'un compte de trésorerie ou d'un compte de transfert ou de règlement de classe 3 ou 4.	- du montant des remboursements ou des décisions à la décharge des tiers, par le débit : ⇒ du compte trésorerie ou d'un compte de règlement de classe 4. ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- procès verbaux, décision de mise en débet etc.	- avis d'opération ; - décision de charge, etc.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires		
• Sens du solde : Débiteur ou nul.		

COMPTE N° 466	TIERS CREDITEURS DIVERS	
466. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des remboursements au profit des tiers créditeurs, par le crédit : ⇒ d'un compte de trésorerie ou d'un règlement de classe 4. ⇒	- du montant des dépôts ou des cautionnements divers effectués par les tiers, par le débit : ⇒ d'un compte de trésorerie ou d'un compte de transfert ou de règlement de classe 3 ou 4.	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- décision de remboursement ; - ordres de paiement etc.	- avis d'opération ; - décisions d'encaissement ou de retenues etc.	
COMMENTAIRES		
• Le compte divisionnaire n° 467 « Oppositions » fonctionne suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 470	IMPUTATION PROVISOIRE DE DEPENSES A REGULARISER CHEZ LES COMPTABLES PRINCIPAUX	
470. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des dépenses du budget de l'Etat payées dont les titres de régularisation sont attendus, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » ou 53 « Caisse ».	- du montant des titres de régularisations reçus, par le débit : ⇒ d'un compte d'imputation définitive de classe 2 « Immobilisations » ou de classe 6 « Charges ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- ordre de paiement ; - décision de décaissement, etc.	- titres de régularisation - pièces justificatives de dépenses.	
COMMENTAIRES		
• La liste des dépenses non régularisées, au plus tard à la fin de la période complémentaire de gestion, doit être produite et annexée aux états financiers, appuyée des motifs de non régularisation. • Les comptes d'imputation provisoire de dépenses n° 471, 472 et 473 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Débiteur ou nul.		

COMPTE N° 474	IMPUTATION PROVISOIRE DE CREDITS DELEGUES	
474. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des règlements effectués par les Comptables assignataires, par le crédit : ⇒ d'un compte de trésorerie de la classe 5 ou d'un autre compte de règlement de classe 4.	- du montant des acquisitions ou des charges engagées par les Ordonnateurs secondaires, par le débit : ⇒ d'un compte de classe 2 « Immobilisations » ou de classe 6 « Charges ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- titres de règlement ; - ordre de virement, etc.	- titres de paiement ; - factures ; - décomptes, etc.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires		
• Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 475	IMPUTATION PROVISOIRE DE RECETTES A REGULARISER CHEZ LES COMPTABLES PRINCIPAUX	
475. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des régularisations effectuées, par le crédit : ⇒ du compte d'imputation définitive de la classe 7 « Produits ».	- du montant des recettes dont l'imputation définitive n'a pu intervenir immédiatement, faute de précision sur leur nature ou de défaut de titre de perception, par le débit : ⇒ d'un compte de trésorerie de la classe 5 ou d'un compte de transfert ou de tiers des classes 3 ou 4. ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- titres de régularisation de recettes, etc.	- avis d'opération, etc.	
COMMENTAIRES		
• La liste des recettes non régularisées, au plus tard à la fin de la période complémentaire de gestion, doit figurer à l'annexe, appuyée des motifs de leur non régularisation. • Les comptes d'imputation provisoire de recettes n° 476, 477 et 478 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 479	BONS DU TRESOR A MOINS D'UN AN	
479. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des bons remboursés, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale »	- du montant brut des bons souscrits, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale » pour le montant net. ⇒ du compte 470 « Imputation provisoire de dépenses chez les Comptables principaux » pour le montant des intérêts	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- avis d'opération.	- avis d'opération.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires		
• Sens du solde : Créditeur ou nul.		

COMPTE N° 481	CHARGES ET PRODUITS A IMPUTER AUX EXERCICES SUIVANTS	
481. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- en fin d'exercice N, dans le cadre des travaux d'inventaire, du montant des charges payées au cours de l'exercice N et qui doivent être rattachées à l'exercice N+1, par le crédit : ⇒ d'un compte de la classe 6 « Charges ». - en début de l'exercice N+1, du montant de la contre-passation des écritures d'inventaire de l'exercice N relatives aux produits à imputer, par le crédit : ⇒ d'un compte de la classe 7 « Produits ».	- en fin d'exercice N, dans le cadre des travaux d'inventaire, du montant des produits encaissés, autres que les impôts et taxes, au cours de l'exercice N et qui doivent être rattachées à l'exercice N+1, par le débit : ⇒ d'un compte de la classe 7 « Produits » - en début de l'exercice N+1, du montant de la contre-passation des écritures d'inventaire de l'exercice N relatives aux charges à imputer, par le débit : ⇒ d'un compte de la classe 6 « Charges ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires, gestionnaire des services. • Sens du solde : Débiteur ou créditeur ou nul.		

COMPTE N° 482	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	
482. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- à la clôture de l'exercice, du montant des pertes probables de change, dans le cas de majoration des dettes ou de minoration des créances libellées en devises, par le crédit : ⇒ des comptes de créances ou de dettes concernées.	- du montant des ajustements sur les pertes probables de change, par le débit : ⇒ des comptes de créances ou de dettes concernées.	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Cette perte doit intervenir dans la formation du résultat par la constatation d'une provision financière pour perte de change (compte 4931 : risques provisionnés sur opérations d'exploitation). • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Débiteur ou nul.		

COMPTE N° 483	DEPENSES REGLEES DANS LA GESTION SUIVANTE	
483. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des dépenses réglées au budget de l'Etat de l'exercice précédent, par le crédit : ⇒ d'un compte de trésorerie de la classe 5		- du montant des dépenses engagées et liquidées au cours de la période complémentaire en application de l'article 65 de la loi organique relative aux lois de finances, par le débit : ⇒ d'un compte de classe 2 « Immobilisations » ou d'un compte de classe 6 « Charges ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- chèques, ordres de virement, etc.		- Titres de paiement appuyés des pièces justificatives.
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : Créditeur ou nul à la clôture de la période complémentaire de l'exercice.		
<u>N.B.</u> : la balance d'entée nécessairement nulle.		

COMPTE N° 485	IMPOTS ET TAXES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	
485. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- Au début de chaque l'exercice, du montant de la quote-part d'impôts dû, par le crédit : ⇒ du compte de la classe 7 « Produits ».	- du montant des dépôts effectués par des contribuables absents pour une longue durée, au titre de règlement par anticipation des impôts à échoir au cours des exercices avenir, par le débit : ⇒ du compte de trésorerie de classe 5.	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- avis de recouvrement, - ordre de virement interne, etc.	- avis de dépôts ou dossier du contribuable, etc.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires, gestionnaire des services. • Sens du solde : Débiteur ou créditeur ou nul.		

COMPTE N° 486	IMPOTS ET TAXES ENCAISSES POUR LE COMPTE DE LA GESTION SUIVANTE	
486. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- Au cours l'exercice, du montant de reversement des impôts dû, par le crédit : du compte de la classe 7 « Produits ».	- du montant des impôts et taxes versés par les contribuables au titre de l'exercice à venir, par le débit : ⇒ d'un compte de trésorerie de la classe 5.	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires, gestionnaire des services. • Sens du solde : Débiteur ou créditeur ou nul.		

COMPTE N° 487	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	
487. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des ajustements sur les gains latents de change, par le crédit : ⇒ des comptes de créances ou de dettes concernées. ⇒	- à la clôture de l'exercice, du montant des gains latents de change, dans le cas de majoration des créances ou de minoration des dettes libellées en devises, par le débit : ⇒ des comptes de créances ou de dettes concernées. ⇒ .	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Ce gain ne doit pas intervenir dans la formation du résultat. • Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : Débiteur ou nul.		

COMPTE N° 490	DEPRECIATION DES COMPTES DE FOURNISSEURS	
490. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- à la date de clôture de l'exercice, du montant de la reprise des dépréciations constatées à la clôture de l'exercice antérieur sur les comptes fournisseurs, par le crédit : ⇒ du compte 795 « Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs ». ⇒		- du montant de la dépréciation des comptes fournisseurs à la date de clôture de l'exercice, par le débit : ⇒ du 695 « Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : créditeur ou nul		

COMPTE N° 491	DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS ET DE REDEVABLES	
491. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- à la date de clôture de l'exercice, du montant de la reprise des dépréciations constatées à la clôture de l'exercice antérieur sur les clients et redevables, par le crédit : ⇒ du compte 793 « Reprises sur provisions pour dépréciation des créances de l'actif circulant ».		- à la date de clôture de l'exercice, du montant des dépréciations constatées sur les créances sur les clients et les redevables, par le débit : ⇒ du 693 « Dotations aux provisions pour dépréciation des créances de l'actif circulant ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : créditeur ou nul		

COMPTE N° 493	RISQUES PROVISIONNES	
493. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- à la date de clôture de l'exercice N, du montant de la reprise des provisions pour risques, par le crédit : ⇒ du compte 796 « Reprises sur provisions pour risques ». ⇒		- à la date de clôture de l'exercice N, du montant des risques d'exploitation encourus (écart de conversion actif des créances et dettes libellés en devises, garantie de chiffre d'affaires dans le cadre des politiques de PPP) : par le débit : ⇒ du 696 « Dotations aux provisions pour risque ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'inventaire : état des reprises pour provisions de l'exercice.		- dossier d'inventaire : état des provisions de l'exercice.
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires • Sens du solde : créiteur ou nul		

COMPTE N° 501	TITRES DE PLACEMENT A L'INTERIEUR	
501. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant d'acquisition des titres de placement, par le crédit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ou d'un compte de règlement de classe 4, effets à payer par exemple. - du montant des titres de placement à l'occasion de la constitution du bilan d'ouverture au 1^{ER} janvier de l'année de patrimonialisation, par le crédit : ⇒ du compte 102 « Comptes d'intégration des autres actifs ».	- du montant de la valeur de cession des titres, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ou d'un compte de règlement de classe 4, effets à recevoir par exemple. - du montant de la perte sur cession, par le débit : ⇒ du compte 672 « Pertes sur cession de titres de placement ». (voir cas pratique à la norme 8 du tome 1)	- du montant du gain sur cession, par le crédit : ⇒ du compte 775 « Gains de détention sur actifs financier ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- relevé des titres en portefeuille ; - ordre d'achat ; - contrats, etc.	- relevé des titres en portefeuille ; - ordre de vente ; - contrats, etc.	
COMMENTAIRES		
*• Le compte n° 502 « Titres de placement à l'extérieur » fonctionne suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 511	EFFETS A RECEVOIR ET ENGAGEMENTS CAUTIONNES	
511. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des valeurs reçues et cautionnées par les institutions financières, par le crédit : ⇒ d'un compte de la classe 7 « Produits » et/ou d'un compte de classe 4 de tiers bénéficiaire.	- du montant des valeurs encaissées ou escomptés, par le débit : ⇒ du compte 512 Banque des Etas de l'Afrique centrale. - du montant des frais de remise à l'escompte, par le débit : ⇒ du compte 679 « Autres intérêts et frais ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- relevé des effets à recevoir et obligation cautionnées en portefeuille ; - relevé des chèques en portefeuille ; - bordereaux de remise, etc.	- relevé des effets et obligations cautionnées remis à l'encaissement ; - relevés des chèques remis à l'encaissement, etc.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 512	BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE	
512. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des versements de fonds et/ou de l'encaissement des effets bancaires, par le crédit : ⇒ des comptes concernés.	- du montant des décaissements de fonds en diminution du compte banque, par le débit : ⇒ des comptes concernés. ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- relevés bancaires ; - états de rapprochement bancaire.	- relevés bancaires ; - états de rapprochement bancaire.	
COMMENTAIRES		
• Les comptes n° 513 « Comptes courants postaux », 515 « Autres banques », 517 « Or et DTS» fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 531	NUMERAIRES CHEZ LES COMPTABLES	
531. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des encaissements de fonds en faveur du compte caisse, par le crédit : ⇒ des comptes concernés. ⇒		- du montant des décaissements de fonds en diminution du compte caisse, par le débit : ⇒ des comptes concernés. ⇒
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- situation journalière ; - procès verbaux de caisse.		- situation journalière ; - procès verbaux de caisse.
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : débiteur ou nul.		

COMPTE N° 581	MOUVEMENT DE FONDS CHEZ LES COMPTABLES DU TRESOR	
581. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant du dégagement de fonds effectué par un Comptable direct du Trésor, par le crédit : ⇒ du compte banque ou du compte caisse. - du montant du virement interne de fonds ordonné par un Comptable direct du Trésor en diminution d'un compte de liquidité par l'augmentation d'un autre.		- du montant des fonds reçu par un comptable direct du Trésor, par le débit : ⇒ du compte banque ou du compte caisse. ⇒ - du montant du virement interne de fonds ordonné par un Comptable direct du Trésor en augmentation d'un compte de liquidité par l'augmentation d'un autre.
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- situation journalière ; - procès verbaux de caisse.		- situation journalière ; - procès verbaux de caisse.
COMMENTAIRES		
• Les opérations portant sur les mouvements fonds ne doivent pas être enregistrées à l'aide des comptes internes de classe 3. • Les comptes n° 582 « Mouvements de fonds chez les Comptables des Impôts » n° 583 « Mouvement de fonds chez les Comptables des Douanes » fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables émetteurs des mouvements de fonds et Comptables destinataires des mouvements de fonds. • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 601	MATIERES, MATERIEL ET FOURNITURES	
601. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- en cours d'exercice N, du montant des achats de matières, matériel et fournitures et certifiés par les Comptables des institutions et ministères, par le crédit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs – dettes en comptes ». - en fin d'exercice N, du montant des achats de matières, matériel et fournitures dont les sont attendues, par le crédit : ⇒ du compte 408 « Fournisseurs – factures non parvenues ».	- à la clôture de l'exercice N, du montant des achats de l'année pour solde, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ». - au début de l'exercice N+1, par le débit : ⇒ du compte 408 « Fournisseurs – factures non parvenues ».	
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- factures d'achats, marchés publics ; - bordereau de livraison, PV de réception, etc. - dossier d'inventaire	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES • Les comptes 605, 606 et 609 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables gestionnaires des services, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 603	VARIATIONS DES STOCKS DE BIENS FONGIBLES ACHETES	
603. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- du montant des biens fongibles sortis, par le crédit : ⇒ du compte 31 « Marchandises » ; ⇒ du compte 32 « Matières premières » ; ⇒ du compte 33 « Autres approvisionnements ». - du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des biens fongibles, par le crédit : ⇒ des comptes 31, 32, 33.		- à chaque entrée en stock, du montant des biens fongibles, par le débit : ⇒ du compte 31 « Marchandises » ; ⇒ du compte 32 « Matières premières » ; ⇒ du compte 33 « Autres approvisionnements ». - du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des biens fongibles, par le débit : ⇒ des comptes 31, 32 et 33.
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• En fin d'exercice, il est soldé par le compte 12 « Résultat de l'exercice ». • Service habilité : Comptables gestionnaires des services. • Sens du solde : débiteur ou créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 611	FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISSION	
611. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- en cours d'exercice N, du montant des frais de transport et de mission certifiés, par le crédit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs – dettes en comptes ». - en fin d'exercice N, du montant des factures de transport non parvenues, par le crédit : ⇒ du compte 408 « Fournisseurs – factures non parvenues ».	- à la clôture de l'exercice N, du montant des frais de transport de l'année pour solde, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ». - au début de l'exercice N+1, par le débit : ⇒ du compte 408 « Fournisseurs – factures non parvenues ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- factures, ordres de mission; - feuilles de transport, bons de transport etc. - dossier d'inventaire	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Les comptes 612, 614 615, 617, 618 et 619 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables gestionnaires des services, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 621	FRAIS BANCAIRES	
621. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- en cours d'exercice N, du montant des frais bancaires, par le crédit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs – dettes en comptes ».		- à la clôture de l'exercice N, du montant des frais bancaires de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- avis de débit etc.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• • Les comptes 622, 623, 624 et 628 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 632	SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES	
632. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- en cours d'exercice N, du montant des subventions versées aux entreprises, par le crédit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs – dettes en comptes ».		- à la clôture de l'exercice N, du montant des subventions de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- décision d'octroi des dons etc.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES • Les comptes 632, 633, 634 et 639 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables gestionnaires des institutions et ministères. • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 641	TRANSFERTS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	
641. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- en cours d'exercice N, du montant des transferts versés aux établissements publics nationaux, par le crédit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs – dettes en comptes ».		- à la clôture de l'exercice N, du montant des transferts de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- décision de transferts etc.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES • Les comptes 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648 et 649 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables gestionnaires des institutions et ministères. • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 651	ANNULATIONS DE PRODUITS CONSTATES AU COURS D'ANNEES ANTERIEURES	
651. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- du montant des annulations, des admissions en non valeurs et des décisions et remises gracieuses, par le crédit : ⇒ du compte 412 « Redevables, recettes fiscales ». ⇒		- à la clôture de l'exercice N, du montant des annulations, admissions en non valeur et des décisions de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ». ⇒
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- décisions d'annulations, d'admission en non valeur et décisions de remise gracieuse etc.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES • Service habilité : Comptables assignataires des produits d'impôts. • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 652	CONDAMNATIONS ET TRANSACTIONS	
652. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des condamnations et transactions, par le crédit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs, dettes en comptes courant ». ⇒	- à la clôture de l'exercice N, du montant des condamnations et transactions de l'année pour solde, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ». ⇒	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- Ordonnances de condamnation, décisions de transactions etc.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 654	VALEURS COMPTABLES DES D'IMMOBILISATIONS CEDEES, MISES AU REBUT OU ADMISES EN NON VALEUR	
654. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- du montant de la valeur d'acquisition du bien cédé, par le crédit : ⇒ du compte de classe 2 de l'immobilisation concernée ⇒	- du montant des amortissements pratiqués sur les biens acquis après la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice, par le débit : ⇒ du compte 28 « Amortissements ». - à la clôture de l'exercice N, du montant des cessions d'immobilisations de l'année pour solde, par le débit : ⇒ du compte 13 « Résultat de l'exercice ». ⇒	
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- PV de réforme, décision de mise au rebus etc.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES • Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 656	VALEUR DES GARANTIES	
656. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- du montant des garanties versées, par le crédit : ⇒ du compte 401 « Fournisseurs, dettes en comptes courant ».		- à la clôture de l'exercice N, du montant des garanties versées dans l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- Ordonnances de condamnation, décisions de transactions, etc.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES • les comptes 655 et 659 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires. • Sens du solde : débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 661	TRAITEMENTS ET SALAIRES	
661. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- en cours d'exercice, du montant des salaires et traitements bruts indiciaires y compris les indemnités, primes et gratifications en espèce ou en nature ayant un caractère périodique et permanent, à payer au personnel civil, militaire, aux responsables élus des institutions et ministères ainsi qu'à leurs collaborateurs, par le crédit : ⇒ du compte 421 « Rémunération du personnel ». ⇒	- à la clôture de l'exercice N, est soldé du montant de la masse salariale annuelle constatée, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ». ⇒	
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- Titres de paiements ; - états de paiement.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES • Les comptes 663, 664, 665, 666 et 669 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables gestionnaires de la paie des Agents de l'Etat, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : Débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 671	INTERETS ET FRAIS FINANCIERS SUR DETTE	
671. X		
FONCTIONNEMENT est débité - en cours d'exercice, du montant des intérêts et frais payés, par le crédit : ⇒ du compte 512 «Banques des Etats de l'Afrique centrale » ou 515 « Autres banques ». ⇒ est crédité - à la clôture de l'exercice N, est soldé du montant des intérêts et frais payés au titre de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ». ⇒		
PIECES JUSTIFICATIVES débit - avis de débits; - titre de paiement etc. crédit - dossier d'inventaire.		
COMMENTAIRES • Le comptable assignataire demande les titres de régularisation à l'ordonnateur en fin d'année. • Service habilité : Comptable assignataire de la dette, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : Débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 671	PERTES SUR CESSIONS DE TITRES DE PLACEMENT	
671. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- en cours d'exercice, du montant des pertes sur cessions de titre de placement, par le crédit : ⇒ du compte 501 «Titres de placement ».		- à la clôture de l'exercice N, est soldé du montant des pertes sur cession de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ». ⇒
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- avis de débits; - titre de paiement etc.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES • Le comptable assignataire demande les titres de régularisation à l'ordonnateur en fin d'année. • Service habilité : Comptable assignataire de la dette, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : Débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 676	PERTES DE CHANGE	
676. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- en cours d'exercice, du montant des pertes de change, par le crédit : ⇒ du compte 512 «Banques des Etats de l'Afrique centrale ».		- à la clôture de l'exercice N, est soldé du montant des pertes de change de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- avis de débits; - titre de paiement etc.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• Le comptable assignataire demande les titres de régularisation à l'ordonnateur en fin d'année. • Service habilité : Comptable assignataire de la dette, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : Débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
681. X		
est débité	FONCTIONNEMENT	est crédité
- en fin d'exercice, du montant des annuités d'amortissement, par le crédit: ⇒ du compte 281 « Amortissements des immobilisations incorporelles ». ⇒		- à la clôture de l'exercice N, est soldé du montant total des amortissements calculés au titre de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ». ⇒
débit	PIECES JUSTIFICATIVES	crédit
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES • Les comptes 683, 684 et 685 « dotations aux amortissements des immobilisations corporelles » fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptable gestionnaire des institutions et ministères et Comptable de plus haut niveau. • Sens du solde : Débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 691	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	
691. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- en fin d'exercice, du montant des provisions de l'année, par le crédit: ⇒ du compte 281, 383, 284 et 285 « Amortissements des... ».		- à la clôture de l'exercice N, est soldé du montant total des provisions calculées au titre de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES • Les comptes 692 693 694 et 695 « dotations aux provisions pour dépréciation » fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptable gestionnaire des institutions et ministères et Comptable de plus haut niveau. • Sens du solde : Débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 696	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES	
696. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- en fin d'exercice, du montant des provisions pour risques constituées, par le crédit: ⇒ du compte 19 « Provisions pour risques financiers - PPP » ou 4931 « Risques provisionnés sur opérations d'exploitation».		- à la clôture de l'exercice N, est soldé du montant total des provisions pour risques de l'année, par le débit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• Service habilité : Comptable gestionnaire des institutions et ministères et Comptable de plus haut niveau. • Sens du solde : Débiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 701	VENTES DE PRODUITS	
701. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- à la clôture de l'exercice N, du montant des ventes de l'année, par le crédit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- en cours d'exercice N, du montant des ventes de produits aux clients, par le débit : ⇒ du compte 411 « Clients ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'inventaire		- factures des ventes ;
COMMENTAIRES		
• Le compte 702 fonctionne suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables gestionnaires des services, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 703	VARIATIONS DE STOCKS DE PRODUITS	
703. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des produits sortis, par le crédit : ⇒ du compte 35 « Produits finis ». - du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des produits, par le crédit : ⇒ du compte 35 « Produits finis ». ⇒		- en cours d'exercice, du montant des produits entrée en stocks, par le débit : ⇒ du compte 35 « Produits finis ». - du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des produits finis, par le débit : ⇒ du compte 35 « Produits finis ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES		
• En fin d'exercice, il est soldé par le compte 12 « Résultat de l'exercice ». • Service habilité : Comptables gestionnaires des services. • Sens du solde : débiteur ou créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice.		

COMPTE N° 711	IMPOTS SUR LE REVENU, LES BENEFICES ET LES GAINS EN CAPITAL	
711. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des annulations ou dégrèvements d'impôts intervenus en cours d'année, par le crédit : ⇒ du compte 412 « Redevables, recettes fiscales ». - à la clôture de l'exercice, du montant des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital perçu au titre de l'année, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- du montant des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, par le débit : ⇒ du compte 412 « Redevables, recettes fiscales ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- titres d'annulation ou de dégrèvement ; - dossier de clôture.		- titres de perception etc.
COMMENTAIRES		
• Les comptes 712, 713, 714, 715 et 719 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires des recettes, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 721	REVENUS DE L'ENTREPRISE ET DU DOMAINE AUTRES QUE LES INTERETS	
721. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des annulations ou dégrèvements d'impôts intervenus en cours d'année, par le crédit : ⇒ du compte 413 « Redevables, recettes non fiscales ». - à la clôture de l'exercice, du montant des revenus de l'entreprise et du domaine autres que les intérêts au titre de l'année, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- du montant des revenus de l'entreprise et du domaine autres que les intérêts perçus, par le débit : ⇒ du compte 413 » « Redevables, recettes non fiscales ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- titres d'annulation ou de dégrèvement ; - dossier de clôture.		- titres de perception etc.
COMMENTAIRES		
• Les comptes 722, 723, 725, 726 et 729 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires des recettes, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 731	TRANSFERTS RECUS DU BUDGET GENERAL	
731. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- à la clôture de l'exercice, des transferts reçus du budget général au titre de l'année, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- du montant des transferts reçus du budget général, par le débit : ⇒ du compte 415 « Redevables, créances liées aux autres recettes » ou par virement interne de compte à compte.
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier de clôture.		- titres de perception etc.
COMMENTAIRES		
• Le compte 732 fonctionne suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires des recettes, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 741	DONS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES	
741. X		
FONCTIONNEMENT est débitéest crédité		
- à la clôture de l'exercice, du montant des dons reçus des institutions internationales au titre de l'année, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- du montant des dons reçus des institutions internationales, par le débit : ⇒ du compte 512 « Banque des Etats de l'Afrique centrale ou du compte 415 « Redevables, créances liées aux autres recettes ».
PIECES JUSTIFICATIVES débitcrédit		
- dossier de clôture.		- conventions de concession de dons, etc.
COMMENTAIRES		
• Les comptes 742, 744 et 749 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires des dons, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 752	RESTITUTIONS AU TRESOR DE SOMMES INDÜMENTS PAYEES	
752. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- à la clôture de l'exercice, du montant des sommes restituées au Trésor au titre de l'année, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- du montant des sommes restituées au Trésor, par le débit: ⇒ du compte 415 « Redevances, créances liées aux recettes » ou par virement interne de compte à compte. ⇒
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- dossier de clôture.		- PV de réforme etc.
COMMENTAIRES • Service habilité : Comptables assignataires, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 754	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
754. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- à la clôture de l'exercice, du montant pour solde des produits des cessions d'immobilisations, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- du montant des cessions d'immobilisations, par le débit: ⇒ du compte 414 « Redevances, créances sur cessions d'actif ». ⇒
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- dossier de clôture.		- PV de réforme etc.
COMMENTAIRES		
• • Service habilité : Comptables assignataires, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 771	INTERETS DES PRETS	
771. X		
FONCTIONNEMENT est débité - à la clôture de l'exercice, du montant des produits des intérêts reçus au titre de l'année, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ». est crédité - du montant des intérêts sur les prêts, par le débit: ⇒ du compte de trésorerie ou du compte 415 « Redevables, créances liées autres cessions ».		
PIECES JUSTIFICATIVES débit - dossier de clôture. crédit - contrats, avis de crédit, etc.		
COMMENTAIRES • Service habilité : Comptables assignataires, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

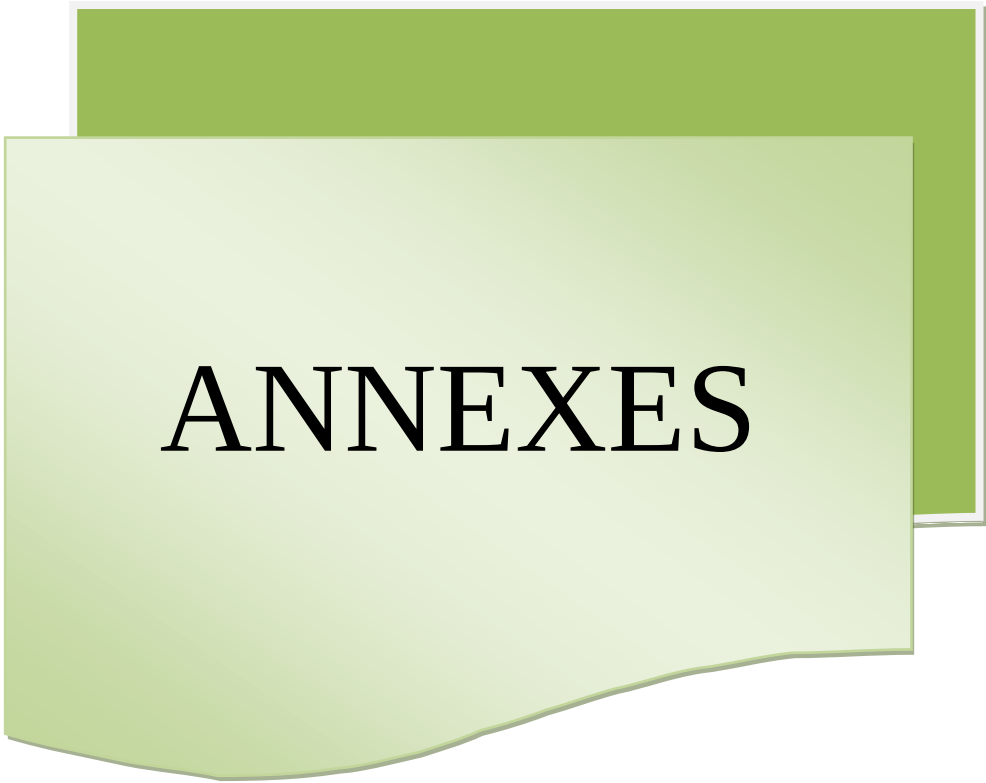
COMPTE N° 781	TRANSFERTS DE CHARGES – ACHATS DE BIENS	
781. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- à la clôture de l'exercice, du montant des transferts de charges courantes, par le crédit : ⇒ du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- du montant des dépenses sur charges à transférer, par le débit: ⇒ d'un compte de la classe 2 « Immobilisations » pour les charges à immobiliser ou d'un compte de tiers, pour les dépenses à la charge des tiers.
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- dossier de clôture.		- conventions ; - états des dépenses éligibles etc.
COMMENTAIRES • Les comptes 782, 783, 784, 785, 786 et 787 fonctionnent suivant les mêmes modalités. • Service habilité : Comptables assignataires, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 791	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	
791. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- à la clôture de l'exercice, du montant des reprises sur provisions de l'année, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ».		- du montant soit de la diminution de la provision ramenée à un niveau inférieur soit de l'intégration dans le résultat de la provision existante par suite de sa réalisation ou de son annulation, par le débit: ⇒ des comptes 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297 et 298.
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- dossier d'inventaire.		- dossier d'inventaire.
COMMENTAIRES • Service habilité : Comptables assignataires, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créditeur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 796	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES	
796. X		
est débité FONCTIONNEMENT est crédité		
- à la clôture de l'exercice, du montant pour solde des reprises sur provisions pour risques de l'année, par le crédit : du compte 12 « Résultat de l'exercice ».	- du montant soit de la diminution de la provision ramenée à un niveau inférieur soit de son intégration au de résultat par suite de la réalisation du risque ou de l'annulation du risque, par le débit: ⇒ des comptes 19, « Provision pour risques financiers-PPP » ou du compte 493 « Risques provisionnés sur opérations d'exploitation » ou 599 « Risques provisionnés à caractère financier ».	
débit PIECES JUSTIFICATIVES crédit		
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.	
COMMENTAIRES • Service habilité : Comptables assignataires, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créiteur et obligatoirement nul en fin d'exercice		

COMPTE N° 801	ENGAGEMENTS OBTENUS PAR L'ETAT	
801. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- au fur et à mesure, du montant effectivement mobilisé, par le crédit : ⇒ du compte 811 « Contrepartie des engagements obtenus par l'Etat ».		- du montant des engagements signés et mis en vigueur au titre des emprunts et dons obtenus par l'Etat des partenaires au développement, par le débit: ⇒ du compte 811 « Contrepartie des engagements obtenus par l'Etat ».
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit		crédit
- avis d'opérations etc.		- conventions d'emprunt ou de don.
COMMENTAIRES		
• Cette procédure permet d'avoir à inscrire au bilan de l'Etat le montant effectivement mobilisé au titre des emprunts et des dons. Ce qui conforte la sincérité de la situation financière de l'Etat. • Le compte 811 « Contrepartie des engagements obtenus par l'Etat » fonctionne contrairement avec le compte 801 « Engagements obtenus par l'Etat ». • Service habilité : Comptables assignataires, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : créditeur. Nul à la fin des opérations de mobilisation des emprunts.		

COMPTE N° 805	ENGAGEMENTS ACCORDES PAR L'ETAT	
805. X		
FONCTIONNEMENT		
est débité	est crédité	
- du montant des engagements donnés par l'Etat à des tiers, par le crédit : ⇒ du compte 815 « Contrepartie des engagements accordés par l'Etat ».	- au fur et à mesure, du montant effectivement décaissé par l'Etat, par le débit : ⇒ du compte 815 « Contrepartie des engagements accordés par l'Etat ».	
PIECES JUSTIFICATIVES		
débit	crédit	
- avis d'opérations etc.	- conventions d'emprunt ou de don.	
COMMENTAIRES		
• Le compte 815 « Contrepartie des engagements accordés par l'Etat » fonctionne contradictoirement avec le compte 805 « Engagements obtenus par l'Etat ». • Service habilité : Comptables assignataires, Comptable centralisateur de plus haut niveau • Sens du solde : débiteur. Nul lorsque l'Etat aura fini de décaisser la totalité du prêt accordé.		



ANNEXES

ERRATA

Page 17, 20 et 26

Au lieu de	Lire Plutôt	
2512	3512	Produits finis A2
412	413	Redevables, recettes non fiscales
4121	4131	Redevables, recettes non fiscales de l'Etat, année courante
4122	4132	Redevables, recettes non fiscales de l'Etat, année précédente
4123	4133	Redevables, recettes non fiscales de l'Etat, années antérieures
4124	4134	Redevables, recettes non fiscales recouvrées pour compte de tiers, année courante
4125	4135	Redevables, recettes non fiscales recouvrées pour compte de tiers, année précédente
4126	4136	Redevables, recettes non fiscales recouvrées pour compte de tiers, années antérieures
5127	5137	Comptes courants postaux des sociétés et organismes publics nationaux.
5128	5138	Comptes courants postaux des opérateurs de l'Etat

Page 22

A supprimer pour cause de double emploi	
443	Caisse de sécurité sociale
4431	Cotisation de pension de retraites des agents de l'Etat affiliés à la caisse
4432	Cotisation employeur pour pension de retraites des agents de l'Etat affiliés à la caisse
4433	Allocation temporaires d'invalidité, validation de services des agents affiliés à la caisse

N.B. : ces rubriques peuvent faire l'objet de sous-comptes élémentaires du compte du « 443 Etablissements publics nationaux ».

Page 21, 26 et 31

	Au lieu de :	Lire plutôt :
4812	Produits à recevoir	Produits comptabilisés d'avance
512	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
74	Dons et legs	Dons, legs et fonds de concours

	Au lieu de :	Lire plutôt :
62	AUTRES SERVICES	REMBOURSEMENT DES RECETTES ENCAISSEES
621	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital
622	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations
623	Impôts sur le patrimoine	Impôts sur le patrimoine
624	Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	Impôts et taxes intérieures sur les biens et services
6241	Taxes sur la valeur ajoutée	Taxes sur la valeur ajoutée
6242	Autres impôts intérieurs sur les biens et services	Autres impôts intérieurs sur les biens et services
625	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales
626	Autres recettes fiscales	Autres recettes fiscales
627	Recettes non fiscales	Recettes non fiscales
629	Autres recettes	Autres recettes